

Laïcité - vigilance - action

Jean Claude GUIMARD

L'ignorance, la méconnaissance ou les idées préconçues sont des facteurs d'intolérance qu'il faut combattre par la connaissance et la réflexion et, en ce domaine particulièrement sensible, l'éducation, l'enseignement sont à préférer aux manifestations d'hommages qui, louables a priori, divisent souvent les élèves.

Réunion du 21 novembre 2001, avec la participation des délégués de 11 académies.

Examen de la situation

Depuis sa création au congrès de Reims, le groupe laïcité ne manque pas d'examiner attentivement la situation des EPLE quant à la participation aux instances de l'établissement des élus appartenant à des partis d'extrême droite.

Sur l'ensemble du territoire ces élus, lorsqu'ils siègent, respectent les termes des règlements intérieurs des conseils d'administration tels qu'ils avaient été suggérés dans notre vade-mecum. En général ils accomplissent leur mandat avec discrétion

On note néanmoins le cas d'un lycée de Saint Amand Montrond qu'il faut apprécier au regard de son histoire très marquée par un environnement politique particulier. Dans cet établissement, et cela depuis les dernières élections régionales les membres élus du conseil d'administration refusent systématiquement la présence du conseiller régional FN. Celui-ci manifeste publiquement sa réprobation en siégeant seul à l'extérieur de l'établissement.

L'académie de Nice informe le groupe que la situation notamment à Toulon, a tendance à s'arranger mais que l'atmosphère politique est parfaitement délétère en raison d'une immigration importante (qui se manifeste par des pratiques mafieuses tendant à se généraliser).

Le groupe, suite à une interrogation posée lors de la précédente séance, se préoccupe de l'installation dans les rectorats de la personne ressource connue sous le vocable de M^{me} ou M. Sectes. Quelques académies signalent l'existence de cette personne ressource. Les autres avouent leur ignorance, ce qui ne veut pas dire que cette personne n'a pas été désignée mais au moins que la publicité nécessaire n'a pas été faite. L'importance de cette mission notamment dans le dispositif décrit par l'opuscule « prévention des risques de prosélytisme sectaire » doit inciter les responsables syndicaux (SA ou délégués au groupe « Laïcité ») à prendre contact avec les rectorats pour obtenir cette information.

Enfin, parmi les nombreuses informations en provenance des académies, le groupe attire l'attention sur les associations qui proposent leurs services dans les établissements et qui désirent intervenir devant les groupes d'élèves. Le groupe rappelle qu'elles doivent avoir obtenu l'agrément ministériel du CNAE-CEP ou l'agrément de la commission compétente du rectorat. A défaut de cet agrément le groupe conseille qu'elles ne soient pas autorisées à intervenir.

Effets des affaires internationales dans les établissements

Les trois graves attentats du 11 septembre 2001 aux USA ont eu des répercussions sensibles dans les établissements. La demande ministérielle de trois minutes de silence dans les EPLE en a été le révélateur. Disons d'abord que le sens des responsabilités de la part des personnels de direction et du corps professoral a permis d'adapter la demande aux situations multiples. Dans beaucoup de cas le temps de silence a été suivi ou remplacé par un temps de réflexion dans les classes. On a néanmoins noté des dérapages regrettables : refus de s'associer, quolibets, hommages à Ben Laden, autodafés de signes distinctifs des USA, etc.

Là où les choses se sont déroulées avec dignité, c'est lorsque l'ensemble des morts par violence dans le monde entier ont été associés à l'hommage rendu ce jour.

La commission considère que ce type de manifestation, louable a priori, n'est pas adaptée au public scolaire d'aujourd'hui, notamment dans les collèges, et qu'elle peut entraîner des réactions regrettables et en particulier l'exaspération d'un racisme larvé. Elle préconise plutôt une éducation suivie et un enseignement obligatoire tel que celui de l'histoire des religions : l'ignorance, la méconnaissance ou les idées préconçues à ce sujet sont des facteurs d'intolérance qu'il faut combattre par la connaissance et la réflexion.

Dans ce contexte plusieurs membres du groupe ont noté des attitudes provo-

catrices de la part des élèves : graffiti à la gloire de Ben Laden, pousse de la barbe, agressivité envers les filles, rôle « protecteur » des frères, susceptibilité exacerbée. Dans certains établissements ces événements ont fait naître ou ont renforcé un racisme anti-magrebhin chez les élèves.

On note aussi une recrudescence de l'observance du ramadan qui incite les élèves à refuser un certain nombre d'activités scolaires pourtant obligatoires.

Une mise au point générale du ministère à ce sujet est demandée.

Opuscule : prévention des risques de prosélytisme sectaires

M. l'inspecteur général Daniel Groscolas nous a fait parvenir l'avant-projet de brochure, destinée aux personnels d'inspection et d'encadrement, sur lequel nous avons déjà travaillé l'an dernier et à auquel nous avons apporté notre contribution.

De l'avis unanime de la commission cet avant-projet nous donne satisfaction et nous avons particulièrement apprécié le chapitre concernant la laïcité, la nouvelle articulation du texte plus cohérente et le chapitre IX « réponse à quelques questions ».

Répondant à la sollicitation de M. Groscolas nous avons avancé quelques remarques ayant trait à l'économie du texte, à quelques formules et quelques suggestions concernant la forme.

Nous pensons que cet ouvrage qui devrait paraître rapidement est maintenant abouti et qu'il sera utile et utilisable par ses destinataires.

Un courrier est donc parti le 6 décembre 2001.

Préparer un bilan

Le groupe a accepté le principe d'une dernière réunion avant le congrès de Nantes, vraisemblablement dans le courant du mois de mars pour faire le bilan de son action depuis le congrès de Toulouse et mettre au point une rédaction tendant à définir le concept de laïcité.